

“DOUBLE JÉSUIE ET TRIPLE GUEUX”...

(Châtiments, V. Hugo.)

On vient d'enterrer le Jules Simon officiel, avec tous les honneurs habituellement rendus aux bons bourgeois gouvernementaux, toujours prêts à mitrailler le prolétariat au bénéfice de ses exploiters de tous poils et de toutes couleurs. - C'est dans l'ordre et nous ne sommes pas assez naïf pour nous en étonner.

Les journaux les plus radicaux et les plus socialistes même n'y ont point trouvé à redire: ils ont été «corrects» et «comme il faut».

Il nous paraît pourtant utile, dans le seul intérêt de la vérité historique et de la vraie morale publique, de retracer en traits rapides ce que fut cet homme, non, bien entendu, d'après notre jugement personnel, mais d'après la seule morale bourgeoise, dont il faisait tant de fracas dans ses livres et dans ses discours. - Nous nous contenterons de rappeler seulement les faits eux-mêmes.

Dès son entrée dans la carrière des lettres et au professorat, il commet la lâcheté de renier le nom de son père, nom sans tare, ni ridicule ou obscène, comme celui, par exemple, des «*de Bonnechose*» en France ou des «*Plantamour*» à Genève.

Voilà pour l'homme si respectueux de la famille!

En 1845, - il a à peine 31 ans - il se fait décorer, en récompense de sa servilité - comme professeur - envers le gouvernement d'alors.

Voilà pour l'homme indépendant!

En 1847, aux dernières élections législatives sous Louis-Philippe, il se présente comme candidat de la gauche dynastique, décidé à combattre résolument le «*gouvernement corrupteur*» dont, il demeure d'ailleurs le fidèle et obéissant fonctionnaire, comme le lui rappelle très justement. Un «*électeur breton*».

Voilà pour la délicatesse du professeur!

Le 24 février, la République est proclamée. - Jules Simon s'affirme «*républicain radical et libre penseur*». - Il conspu Louis-Philippe «*déshonoré et chassé de France, sans laisser ni un ami, ni un regret*». Voilà pour le tact de l'homme qui acceptait, trois ans avant, d'être décoré par ce Roi déshonoré. - Les morts vont vite chez ce grand cœur!

Député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée Nationale, comme républicain radical et libre penseur, Jules Simon vote constamment, avec la droite, toutes les lois de réaction. - Il vote l'état de siège et la transportation en masse et sans jugement des insurgés de Juin, qu'il traite de «*brigands*». - Il avait fondé préalablement et avec son ami - de collègue, Amédée Jacques, *la Liberté de penser*; il vote avec la droite - toujours toutes les lois contre la presse; il fait partie du célèbre «*Comité de la rue de Poitiers*», où se brassent toutes les conspirations contre la République et se prépare le coup d'Etat de Changarnier, au profit du rétablissement des d'Orléans. - Il appuie les mesures prises par Barthélemy Saint-Hilaire contre ses anciens amis politiques, Amédée Jacques et Deschanel, chassés de l'Université; il applaudit à la fermeture du cours de Michelet et à la réintégration au Collège de France du célèbre péd... non... esthète... Lherminier!

Voilà pour la fidélité aux principes et pour la moralité du célèbre auteur du *Devoir* et de la *Conscience*!

Grâce aux menées réactionnaires du *Comité de la rue de Poitiers*, arrive le coup d'Etat, au bénéfice, il est vrai, de Louis Bonaparte et non de l'illustre général Bergamote. - Désappointement de l'honnête Simon, obligé par pudeur, et surtout par calcul en vue d'un avenir possible encore, de donner sa démission, sauf à se récupérer de ses appointements plus tard. - Ce qu'il fit d'ailleurs, au lendemain du 4 Septembre, alors qu'il venait d'être nommé ministre de l'Instruction publique.

En 1857, les électeurs étant convoqués à de nouvelles élections législatives générales, l'Empire impose le serment préalable aux candidats.

Par une lettre à tout jamais célèbre et datée du 2 avril, Jules Simon décrit son «*état d'âme*» à son ami Charras, alors en exil. - Il est écoeuré de l'ambition malsaine des «*jeunes*» qui ne répugnent point à prêter ce serment et s'appêtent ainsi à vendre la République à son ennemi. - Le 27 mai, moins de deux mois après, il prête ce même serment, au dégoût unanime de tous ses amis. - Voilà pour la sincérité, la loyauté et la dignité du susdit Jules Simon!

Pour être réélu en 1863, il s'affirme de nouveau radical et même socialiste. - Le 19 janvier 1864, aux applaudissements de la majorité et de son président De Morny, il propose, appuyé de la signature des plus avérés réactionnaires, d'interdire aux associations ouvrières de s'occuper de toute question politique. - Voilà pour le libéralisme et la sincérité de celui qui, un peu plus tard, s'affiliait, sous le numéro 606, à l'Internationale des Travailleurs!

En 1868 - à Saint-Etienne - il approuve dans son discours les efforts dignes d'éloges de l'empereur, pour l'extension qu'il a donnée jusqu'alors à l'instruction primaire.

Voilà pour l'adversaire acharné de l'Empire!

En 1870, dès le lendemain du 4 Septembre qui l'a nommé membre du gouvernement de la Défense Nationale (?), il emploie toute son énergie en intrigues abominables, ayant pour but avéré d'énervier la population parisienne, résolue à ne se point rendre à l'envahisseur. - Il partage d'ailleurs ce rôle de traître avec tous ses collègues à la Défense, ainsi qu'on en trouve la preuve et l'aveu dans son livre: *Deux années du gouvernement de Thiers*.

Voilà pour le grand et fidèle patriote!

Devenu chef de cabinet en 1877, sous le mac-mahonat, il abandonne lâchement la situation aux auteurs du «*Seize-Mai*», en remettant sa démission entre les mains de Mac-Mahon, alors que la majorité de la Chambre était disposée à le soutenir.

Voilà pour la fermeté et la dignité du parlementaire!

Entré au Sénat, il se roule aux pieds de la droite, dont, comme autrefois à la rue de Poitiers, il se fait l'agent le plus vil des menées cléricales et orléanistes. - Voilà pour le ferme républicain, qui «*chantait, lui aussi, la Marseillaise étant jeune, et alors qu'il y avait du danger!*» - comme il l'écrivait avec impudence tout dernièrement au *Temps*, dans «*Mon Journal*»!

Telle est la noble existence de celui dont l'empereur d'Allemagne - lui-même - déplore la fin! - de ce libre penseur «*profondément respectueux des droits de l'Eglise*» - entre les bras de laquelle il vient de mourir si dignement!

Combien mieux, n'est-il pas vrai, lui conviendrait ce vers de l'auteur des *Châtiments*, appliqué à Veillot: «*Double Jésuite, et triple gueux!*».

Gustave LEFRANÇAIS